

# TERRITORIALITÉ ET PRÉSENCE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE : UN SURVOL HISTORIQUE

Roberto Perin\*

Pour être bien comprise, la situation linguistique des francophones au Canada doit être placée dans le contexte nord-américain qui est celui de l'histoire de l'immigration canadienne française à travers le continent. Cette histoire comporte deux volets: le premier se rapporte à l'imaginaire, c'est à dire à la conception qu'on s'est fait de ce flux migratoire; le deuxième relève plutôt des réalités démographiques et géographiques qui le caractérisent.

## L'Imaginaire

La territorialité a toujours été inhérente à l'idée d'une présence française à l'extérieur du Québec et de l'Acadie. Lorsqu'au 19<sup>e</sup> siècle, certains hommes publics canadiens français élaborèrent des projets de colonisation, ils avaient dans l'esprit un espace continu et compact. Les Canadiens français occuperaient ce corridor qui s'étendrait des Laurentides aux Rocheuses et y planteraient leurs institutions et leur culture. À l'aide des 'si' de l'histoire, on peut bien imaginer ce qu'aurait pu être ce territoire français. Il aurait sans doute bénéficié de l'apport non-négligeable de la population métisse francophone de l'Ouest. Car, suite au premier soulèvement Riel en 1869, le gouvernement fédéral avait promis à ces derniers 1,4 million d'acres dans l'ouest canadien pour répondre à leurs revendications qui n'étaient pas seulement territoriales, mais culturelles et linguistiques. Faut-il rappeler que Riel insista pour que les droits de la majorité, qui était catholique et francophone à l'époque, soient formellement reconnus par Ottawa. C'est grâce aux pressions exercées par les Métis que ces droits furent enchâssés dans la *Loi de 1870 sur le Manitoba*<sup>1</sup> qui marqua l'entrée de cette province dans la Confédération. Quelques années plus tard, ces droits furent étendus aux Territoires du Nord-Ouest, les futures provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta. Pour leur part, les francophones de l'Ontario, tout comme d'autres minorités linguistiques de la province, jouissaient d'un statut de tolérance quant à la langue d'enseignement dans leurs écoles depuis que le surintendant de l'éducation, Egerton Ryerson, eut énoncé sa politique à l'époque de l'Union.

Mais déjà vers la fin du siècle dernier, les promoteurs de l'émigration canadienne française, le curé Antoine Labelle et les évêques Alexandre Taché et Adélard Langevin, durent se rendre à l'évidence que, malgré leurs efforts et les régimes de protection des minorités linguistiques mis en place depuis la Confédération, le rêve d'une forte présence française dans le moyen nord canadien était voué à l'échec. La francophonie à l'ouest du Québec ne serait donc pas

---

\* Collège Atkinson, Université York.

<sup>1</sup> 32 & 33 Vict., c. 3.

territoriale, mais plutôt constituée de petits îlots dans une mer montante de peuples non-francophones. En fait, ces îlots ne se distinguaient guère d'autres colonies d'immigrants allemands, ukrainiens, polonais, hongrois qui parsemaient le nord ontarien et la prairie.

La volonté qu'affichèrent les hommes publics canadiens anglais de l'époque d'imposer une culture homogène anglo-protestante à cette mosaïque de peuples immigrants donna le coup de grâce aux communautés francophones qui se virent par là privées du français comme langue publique et comme langue d'enseignement. Bien sûr, ces communautés résistèrent à l'assimilation. Pendant un moment, on aurait même dit qu'elles se renforçaient grâce à la venue d'immigrants français et belges, ainsi que de communautés religieuses expulsées de France qui les encadrèrent. Tant qu'ils demeuraient isolés et marginaux au développement économique, ces îlots français purent conserver tant bien que mal leur personnalité distincte. Mais ils pouvaient difficilement échapper à leur sort qui les condamnait tous à une agonie plus ou moins longue.

Même si les hommes politiques en Ontario et dans l'Ouest n'eussent pas mené une campagne si acharnée contre le français, il est peut probable que ces populations eussent pu échapper à leur sort.

### **La réalité**

Pourquoi ce rêve de peuplement français dans le moyen nord canadien ne s'est-il pas réalisé? D'abord parce qu'il s'est tout simplement buté aux pulsions du flux migratoire qui poussaient les francophones vers les Etats-Unis. En effet, entre 1840 et 1940, un million de Canadiens français dont une centaine de milliers d'Acadiens ont quitté le Canada pour la république avoisinante.

Leur choix n'était pas dicté par des facteurs culturels, ainsi que l'auraient souhaité les intellectuels nationalistes, mais par des impératifs économiques. Les Etats-Unis leur offrait un éventail d'emplois sûrs et relativement bien rémunérés. Ayant acquitté leurs dettes, les premiers immigrants attirèrent leur parents et compatriotes en quête eux aussi d'argent et d'emploi. Ainsi, ils mirent en branle un processus que les spécialistes appellent immigration en chaîne qui s'étala presque sans interruption pendant un siècle.

Malgré l'édification dans plusieurs villes de la Nouvelle Angleterre et ailleurs de Petits Canadas avec leurs églises, écoles, petits commerces et bureaux, la présence française aux Etats-Unis s'éteignit après une ou deux générations. L'assimilation s'est faite plus rapidement qu'au Canada, non pas parce que les Américains étaient moins tolérants des cultures étrangères (ils étaient en fait tout aussi intolérants que leurs cousins anglo-canadiens), mais parce que les immigrants canadiens français s'implantaient dans des milieux urbains où la culture de la société d'accueil était déjà bien ancrée.

Les hommes publics canadiens français du siècle dernier avaient compris que le meilleur espoir pour la survie de la langue et la culture française en Amérique résidait dans le concept de territorialité. Leurs rêves d'expansion reposaient sur cette base. Cependant, la faiblesse relative de l'immigration franco-québécoise vers l'ouest provoqua ce que ces hommes redoutaient avant tout, la dispersion du groupe. Cette dispersion, conjuguée à la répression culturelle que subirent ces minorités pendant le demi-siècle après la Confédération, mena à l'assimilation rapide.

Si aujourd'hui des restes de ces communautés subsistent toujours, c'est sans doute grâce au fait que ces francophones s'établirent dans des régions inoccupées, qu'ils y implantèrent leurs institutions et qu'ils demeurèrent relativement isolés de la culture dominante. Par contre, leur existence collective resta toujours précaire, dépendante comme elle était en grande partie de l'exploitation de matières premières pour un marché mondial souvent bien aléatoire. Une récession provoquait souvent le départ massif de la génération montante. Ces communautés ont bien pu perdurer, mais elles ne connurent jamais plus l'expansion et l'optimisme des débuts.

Malgré le rêve que certains nourrissaient au siècle dernier d'un espace francophone élargi, le Québec est demeuré le foyer de la culture française en Amérique. Cette culture sut triompher des divers projets assimilateurs qu'on concocta à son égard et surmonta les énormes défis posés par l'industrialisation et l'urbanisation. Elle a persisté et s'est épanouie d'abord grâce au rôle historique de l'Eglise catholique qui réussit à lui donner une forme et un contenu distincts pendant la dernière moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Aussi l'Eglise tint cette culture à l'abri du pouvoir étatique que les francophones ne contrôlaient pas suffisamment. Lorsque ceux-ci vinrent enfin à jouir du plein pouvoir politique, l'Etat assumait le rôle qui était échu jusqu'alors à l'Eglise. Ainsi, on a assisté pendant le dernier siècle à l'enracinement de la culture française au Québec et dans les régions avoisinantes de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, tout comme à l'affaiblissement des îlots francophones périphériques.

La présence francophone au Canada tend désormais à se concentrer de plus en plus dans le territoire québécois et les régions francophones contigües. Ce périmètre renferme bien 85% de tous ceux qui parlent français comme langue du foyer. À cause de leur proximité au Québec, les régions limitrophes en Ontario et en Acadie bénéficient d'un certain effet d'entraînement culturel. Elles s'abreuvent des courants de renouvellement qui traversent périodiquement la culture québécoise. La Révolution tranquille, la montée du nationalisme québécois, l'émergence du Parti québécois, la loi 101, l'éclosion d'un pouvoir économique francophone, ont eu des effets positifs certains sur les communautés acadiennes et ontariennes.

Il est vrai que celles-ci ont leurs sources locales d'inspiration culturelle,

artistique et politique. L'épanouissement culturel récent en Acadie et en Ontario en sont la preuve frappante. On n'a donc pas besoin de mimer ce qui se passe au Québec pour donner vie et expression à sa culture particulière. Il est évident aussi que la proximité au Québec ne garantit pas la survie de ces communautés. Elles ont besoin de mesures protectrices et d'un financement gouvernemental généreux. D'autre part, on ne peut pas nier le fait que le fondement de leur survie demeure le Québec. Mon propos ici n'est pas la variante nationaliste de «Nulla salus extra ecclesiam.» Je cherche tout simplement à souligner la centralité du Québec sans quoi les subventions d'Ottawa seraient bien illusoirs.

La politique linguistique du libre choix élaborée par le gouvernement fédéral depuis une vingtaine d'années fait fi du principe historique de la territorialité. Elle est en opposition avec les lois linguistiques du Québec qui visent la promotion du français sur tout son territoire. Les jugements récents de la Cour Suprême sur l'accès à l'école de la minorité anglo-québécoise et sur la langue d'affichage en sont la preuve. La politique fédérale semble conçue pour les Anglo-québécois et pour le 5% de la population francophone vivant à l'extérieur du grand territoire francophone. De toutes les minorités linguistiques au pays, les premiers sont les mieux pourvus quant aux services qui leur sont disponibles en leur langue. Dans ce contexte, ont-ils véritablement besoin de protection? Quant aux seconds, ne serait-il pas suicidaire de poursuivre une politique dans le seul but de protéger (de quoi?) une petite minorité, alors que par le fait même on mettrait en péril la presque totalité de la population francophone.

Car c'est grâce à ses institutions sociales, culturelles, étatiques que le Québec a pu développer sa culture. Ce sont elles qui ont permis et permettent aux francophones de vivre pleinement leur culture en Amérique du Nord. Le Québec a à sa disposition les ressources lui permettant de veiller à la protection et à l'épanouissement de la culture française en Amérique.

Quant aux minorités linguistiques, les Canadiens qui sont moins sensibles aux injustices infligées aux communautés francophones du Canada exigeront non seulement que les ressources et les services nécessaires à leur existence soient mis à leur disposition; mais encore qu'elles puissent contrôler leurs institutions sociales, culturelles, éducatives. Toutefois, il ne faut pas se leurrer, ces mesures n'empêcheront pas la lente érosion à laquelle les communautés éloignées du Québec sont soumises.

Pour ce qui est de la communauté anglo-québécoise, mieux pourvue que les franco-canadiens quant aux institutions, au financement et au contrôle institutionnel, elle doit continuer à jouir de ses droits historiques. On peut bien se demander, cependant, si elle possède la volonté de vivre en minoritaire au Québec alors que, partout ailleurs sur le continent, sa culture est dominante, officielle et quotidienne?